

**Conseil de réglementation des
consultants en immigration
du Canada**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État de la situation financière	3
État des résultats	4
État de l'évolution des actifs nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2015, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Markham (Ontario)
Le 1 octobre 2015

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État de la situation financière**

30 juin	2015	2014
Actif		
Court terme		
Encaisse	92 351 \$	156 412 \$
Placements à court terme (Note 2)	739 616	900 000
Débiteurs	118 831	207 120
Frais payés d'avance	64 217	72 033
	<u>1 015 015</u>	<u>1 335 565</u>
Immobilisations corporelles (Note 3)	492 607	612 788
	<u>1 507 622 \$</u>	<u>1 948 353 \$</u>
Passif		
Court terme		
Créditeurs et passifs courus	516 307 \$	233 348 \$
Passif de loyer reporté	100 679	95 794
Produits reportés	86 881	1 478 404
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 5)	200 000	200 000
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 6)	45 279	65 491
	<u>949 146</u>	<u>2 073 037</u>
Dette à long terme (Note 5)	450 000	650 000
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (Note 6)	29 736	75 015
	<u>1 428 882</u>	<u>2 798 052</u>
Actifs nets (négatifs)		
Investis en immobilisations corporelles	492 607	612 788
Non affectés	(413 867)	(1 462 487)
	<u>78 740</u>	<u>(849 699)</u>
	<u>1 507 622 \$</u>	<u>1 948 353 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur



Administrateur

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État des résultats**

Pour l'exercice terminé le 30 juin	2015	2014
Produits		
Frais d'adhésion	5 504 840 \$	4 804 760 \$
Examens	414 500	300 900
Frais d'annulation et autres revenus	366 112	166 011
	6 285 452	5 271 671
Charges		
Comptabilité	988	23 914
Amortissement	146 341	136 264
Créances irrécouvrables	219 574	109 803
Processus disciplinaire	409 884	286 348
Gestion des examens et de la pratique professionnelle	96 868	80 125
Gouvernance (Note 8)	458 011	362 498
Assurance	36 790	30 595
Intérêts et frais bancaires	181 929	183 468
Marketing et publicité	41 590	42 763
Bureau et administration	149 225	112 198
Honoraires professionnels (Note 9)	589 868	403 335
Loyer	433 176	430 001
Salaires et avantages sociaux	2,404 939	2 201 733
Téléphone	114 925	104 588
Traduction	18 014	12 905
Déplacements et divertissement	54 891	46 668
	5 357 013	4 567 206
Excédent des produits sur les charges	928 439 \$	704 465 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État de l'évolution des actifs nets**

Pour l'exercice terminé le 30 juin	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	2015	2014
Actifs nets (négatifs), au début de l'exercice	612 788 \$	(1 462 487) \$	(849 699) \$	(1 554 164) \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(146 341)	1 074 780	928 439	704 465
Acquisition d'immobilisations corporelles	26 160	(26 160)	-	-
Actifs nets (négatifs), à la fin de l'exercice	492 607 \$	(413 867) \$	78 740 \$	(849 699) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 30 juin	2015	2014
Rentrées (sorties) de fonds provenant des (utilisés par les)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	928 439 \$	704 465 \$
Ajustements pour concilier l'excédent des produits sur les charges découlant des flux de trésorerie nets provenant des (utilisés par les) activités d'exploitation		
Amortissement	146 341	136 264
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	88 289	71 245
Frais payés d'avance	7 816	(3 220)
Créditeurs et passifs courus	282 959	(114 649)
Passif de loyer reporté	4 885	30 407
Produits reportés	(1 391 523)	213 566
	67 206	1 038 078
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(200 000)	(150 000)
Paievements en vertu de contrats de location-acquisition	(65 491)	(82 074)
	(265 491)	(232 074)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(26 160)	(145 458)
Vente (acquisition) de placements à court terme - montant net	160 384	(900 000)
	134 224	(1 045 458)
Variation nette de l'encaisse	(64 061)	(239 454)
Encaisse, au début de l'exercice	156 412	395 866
Encaisse, à la fin de l'exercice	92 351 \$	156 412 \$

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2015

1. Résumé des principales méthodes comptables

a. Nature des activités Constitué en personne morale le 18 février 2011, le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (le « Conseil » ou « CRCIC ») est l'organisme de réglementation des consultants en immigration et un organisme sans but lucratif qui a pour but de réglementer les consultants en immigration de façon équitable et efficace, guidé par les principes de responsabilité et de transparence.

Conformément au paragraphe 91(5) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada a désigné le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada comme l'organisme de réglementation des consultants en immigration en date du 30 juin 2011.

Le Conseil est incorporé en vertu des lois du Canada à titre de société sans capital-actions. En vertu de l'alinéa 149(1)f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, le Conseil est exonéré d'impôt.

b. Méthode de comptabilité

Le Conseil prépare ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

c. Comptabilisation des produits

Les frais d'adhésion non remboursables sont reportés et passés en produits sur la durée de la période d'adhésion.

Les frais d'administration liés aux cartes de crédit, les revenus et les frais d'annulation découlant des examens et les autres produits ont été comptabilisés lorsque les services ont été rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative des actifs et calculé sur une base annuelle comme suit :

Matériel informatique	3 ans selon la méthode linéaire
Logiciels	2 ans selon la méthode linéaire
Matériel de bureau	3 ans selon la méthode linéaire
Mobilier	10 ans selon la méthode linéaire
Améliorations locatives	10 ans selon la méthode linéaire
Matériel pour les salons professionnels	5 ans selon la méthode linéaire
Système d'information et équipement de communication	7 ans selon la méthode linéaire

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2015

1. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

e. Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis et, ultérieurement, ils sont évalués au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation, s'il y a lieu. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation de l'actif. En ce qui concerne les instruments financiers évalués au coût après amortissement, les coûts de transaction pour l'acquisition, la vente ou l'émission des actifs financiers sont majorés à l'instrument financier.

f. Passif de loyer reporté Le Conseil a conclu un bail comportant des périodes de majoration. Le montant total à verser sur la durée du bail est comptabilisé selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'excédent de la charge de loyer par rapport aux paiements liés aux périodes de majoration est pris en compte dans les passifs.

g. Contrats de location Les contrats de location conclus par le Conseil au titre de preneur à bail, qui transfèrent l'ensemble des avantages et des risques inhérents à la propriété au Conseil, sont comptabilisés au titre de contrats de location-acquisition et sont inclus aux immobilisations corporelles et aux obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Tous les autres contrats de location sont classés comme contrats de location-exploitation et passés en charge selon la méthode linéaire sur leur durée. Les valeurs des actifs comptabilisés en vertu de contrats de location-acquisition sont amorties selon la même méthode d'amortissement que les actifs correspondants. Les obligations comptabilisées en vertu de contrats de location-acquisition sont réduites par les paiements de location versés, déduction faite des intérêts théoriques.

h. Réduction de valeur des actifs à long terme

Le Conseil surveille son utilisation des immobilisations corporelles. Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour l'organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charge dans l'état des résultats. Au 30 juin 2015, aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée.

i. Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les NCOSBL exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs comptabilisées au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2015

2. Placements à court terme

	2015	2014
Dépôt à court terme, portant intérêt au taux de 1,50 %, venant à échéance le 27 juin 2016	739 616 \$	-
Dépôt à terme, portant intérêt au taux de 1,50 %, venant à échéance le 27 juin 2015	-	700 000
CPG encaissable d'un an, portant intérêt au taux de 1,20 %, venant à échéance le 25 novembre 2014	-	200 000
	739 616 \$	900 000 \$

3. Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	113 856 \$	76 112 \$	81 508 \$	49 897 \$
Logiciels	58 606	55 475	79 974	48 094
Matériel de bureau	88 816	58 425	86 656	33 219
Mobilier	103 506	27 615	98 711	17 504
Mobilier acquis en vertu de contrat de location-acquisition	78 025	27 309	78 025	19 506
Améliorations locatives	101 866	21 160	93 641	13 115
Matériel pour les salons professionnels	3 757	2 630	3 757	1 879
Système d'information et équipement de communication	200 055	100 027	200 055	71 448
Système d'information et équipement de communication loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	225 746	112 873	225 746	80 623
	974 233	481 626	948 073	335 285
		492 607 \$		612 788 \$

Au cours de l'exercice, le Conseil a fait l'acquisition d'immobilisations corporelles moyennant un coût total s'élevant à 26 160 \$ (2014 - 145 458 \$). Pour l'exercice terminé le 30 juin 2015, l'amortissement comprenait un montant de 40 053 \$ (2014 - 40 051 \$) couvrant les actifs acquis en vertu de contrats de location-acquisition.

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2015

4. Facilité de crédit

Le Conseil bénéficie d'une ligne de crédit d'exploitation de 150 000 \$ (2014 - 150 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel plus 1,5 % par an. La ligne de crédit est garantie par un contrat de sûreté générale et une entente de renonciation entre le propriétaire des locaux loués et le Conseil. À la fin de l'exercice, le solde inutilisé de la ligne de crédit s'élève à 150 000 \$ (2014 - 150 000 \$).

5. Dette à long terme

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Prêt accordé par le Gouvernement du Canada (i)	650 000 \$	850 000 \$
Moins : tranche à court terme	<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
	<u>450 000 \$</u>	<u>650 000 \$</u>

- (i) Un prêt sans intérêt accordé par le Gouvernement du Canada, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, d'un montant maximum de 1 000 000 \$ pour les dépenses admissibles encourues par le Conseil entre la date de constitution et le 31 mars 2016.

Le prêt est remboursable par versements comme suit :

Exercice terminé le 30 juin	Montant
2016	200 000 \$
2017	200 000
2018	<u>250 000</u>
	<u>650 000 \$</u>

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2015

6. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	Date d'expiration	Taux d'intérêt	2015	2014
Contrats de location-acquisition pour les systèmes d'information et de communication				
	Décembre 2016	11,998 %	837 \$	1 384 \$
	Décembre 2016	8,536 %	35 009	55 986
	Décembre 2014	16,527 %	-	4 305
	Décembre 2014	11,286 %	-	5 254
	Décembre 2014	8,931 %	-	5 414
	Décembre 2014	15,028 %	-	3 361
	Décembre 2014	12,615 %	-	5 265
Mobilier acquis en vertu de contrats de location				
	Janvier 2017	6,910 %	27 672	43 656
	Janvier 2018	6,930 %	11 497	15 881
			75 015	140 506
Moins : tranche à court terme			45 279	65 491
			29 736 \$	75 015 \$

Engagements totaux futurs en vertu de contrats de location-acquisition :

Exercice se terminant le 30 juin	Paiements de location	Intérêt théorique	Obligation
2016	49 481 \$	4 202 \$	45 279 \$
2017	28 849	874	27 975
2018	1 795	34	1 761
	80 125 \$	5 110 \$	75 015 \$

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada**
Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2015

7. Engagements

Le Conseil a plusieurs obligations liées à des baux pour les installations et les équipements assortis de paiements minimums annuels établis comme suit :

	Installations à Burlington	Installations à Montréal	Installations à Vancouver	Installations à Markham	Équipement	Total
2016	145 502 \$	27 146 \$	59 726 \$	29 280 \$	12 748 \$	274 402 \$
2017	151 620	27 146	61 668	24 400	9 796	274 630
2018	156 275	27 146	63 447	32 330	690	279 888
2019	159 600	27 146	63 595	32 940	-	283 281
2020	159 600	27 146	42 397	32 940	-	262 083
Par la suite	226 100	33 933	-	71 370	-	331 402
Total	998 697 \$	169 663 \$	290 833 \$	223 260 \$	23 234 \$	1 705 686 \$

Outre les paiements minimums futurs susmentionnés, un partage des coûts d'exploitation des locaux devra également être payé.

8. Gouvernance

Le Conseil est régi par un conseil d'administration composé de quinze administrateurs (2014 - quinze). Un président est élu parmi les administrateurs. Les administrateurs reçoivent une rémunération de 1 500 \$ par réunion à laquelle ils assistent et dont la durée est de plus d'une heure, et ce, à compter du 16 février 2012. Le président est payé 5 000 \$ par mois. Il incombe aux administrateurs d'assurer la surveillance de la direction dans le cadre de la gestion des affaires du Conseil. Ils doivent soumettre un rapport d'activités mensuel pour recevoir un paiement.

Les charges relatives à la gouvernance s'établissent comme suit :

	2015	2014
Honoraires des administrateurs	203 250 \$	190 000 \$
Charges liées à l'assemblée générale annuelle	56 397	70 792
Réunions	130 544	46 627
Autre	67 820	55 079
	458 011 \$	362 498 \$

9. Honoraires professionnels

	2015	2014
Audit	20 925 \$	26 945 \$
Juridique	502 058	342 072
Autre	66 885	34 318
	589 868 \$	403 335 \$

**Conseil de réglementation des consultants
en immigration du Canada
Notes complémentaires aux états financiers**

30 juin 2015

10. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir à l'autre partie une perte financière en manquant à l'une de ses obligations. Les instruments financiers du Conseil qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit relèvent principalement des débiteurs. Le Conseil gère son exposition à ce risque en évaluant la solvabilité des nouveaux membres et en surveillant les soldes non réglés des membres. Les débiteurs sont présentés déduction faite de la provision pour créances douteuses de 255 053 \$ (2014 - 465 244 \$).

L'encaisse et les placements à court terme du Conseil sont également assujettis au risque de crédit. Le Conseil limite son exposition à ce risque en déposant son encaisse et ses placements à court terme auprès de grandes institutions financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à respecter ses obligations relativement à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des exigences opérationnelles en liquidité, le Conseil : ne détienne pas suffisamment de fonds pour régler les transactions à la date d'échéance; se voie dans l'obligation de vendre des actifs financiers à une valeur qui est inférieure à leur valeur réelle; ou ne soit pas en mesure de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des créditeurs et passifs courus, de la dette à long terme, des obligations découlant de contrats de location-acquisition et des engagements.

Le Conseil continue d'axer ses efforts sur la préservation d'un volume de liquidité adéquat pour respecter ses exigences opérationnelles en fonds de roulement et satisfaire ses besoins en dépenses en capital. La capacité du Conseil de gérer ses liquidités dépend de la perception des fonds provenant de ses activités continues.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés, s'il y a lieu, pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.